

Réforme du collège à Saint-Exupéry : des précisions

Suite aux 2 réunions d'informations organisées par Mme Borel courant du mois de mai, nous pouvons, en complément de notre post du 15/04/2016, vous apporter des précisions quant aux modalités d'application envisagées à Saint-Exupéry.

La réforme du collège repose sur le constat que le système scolaire est trop morcelé. Il n'y a pas assez de cohérence entre les classes de maternelle, de l'élémentaire et du collège. Les comparaisons avec d'autres pays (cf. PISA) montrent que les élèves français, même les bons, sont très scolaires, peu autonomes dans leurs apprentissages et ne savent pas assez travailler ensemble.

La réforme réorganise les cycles d'apprentissages autour de 3 compétences fondamentales : lire, écrire, compter:

- > Cycle 1 - Ecole maternelle : apprentissages premiers
- > Cycle 2 - CP, CE1 et CE2 : apprentissages fondamentaux
- > Cycle 3 - CM1, CM2, 6^{ème} : consolidation
- > Cycle 4 - 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} : approfondissement

Les programmes ne sont plus annuels mais cycliques, c'est-à-dire sur 3 ans (Cf. cycles ci-dessus) ce qui renforce le besoin de coopération et de cohérence entre enseignants.

Le travail interdisciplinaire est mis en exergue. Les enseignants vont devoir travailler en équipe, au sein d'un même niveau mais aussi entre niveaux et établissements (élémentaires et collège).

La priorité est donnée à la continuité pédagogique plutôt qu'à des actions ponctuelles. Il devient plus important de faire acquérir des connaissances aux élèves que de terminer les programmes. Il y aura beaucoup plus de travail en groupe, et de restitution orale. La réforme doit aussi permettre aux élèves de mieux comprendre le sens et l'utilité de ce qu'ils apprennent.

Exemple : se repérer dans l'espace peut se décliner en géographie, en français, en mathématique et en EPS. L'étude du concept sera donc traitée sous différents aspects pour que les enfants comprennent que c'est la même chose. Aujourd'hui, les enfants ne perçoivent pas qu'un même mot recouvre une même notion, qui peut se décliner dans plusieurs matières.

Manuels scolaires remplacés par tablettes au collège :

Une des conséquences pratiques de l'organisation en cycle et de la refonte des programmes est que les manuels scolaires seront plus volumineux, puisqu'ils recouvriront 3 années. Il est donc prévu que les manuels qui seront remis aux élèves en début de cycle, soient conservés à la maison, et qu'en classe des tablettes soient utilisées. En vue de cette évolution, le collège Saint-Exupéry a déjà équipé l'essentiel des salles de cours d'accès au réseau Wifi. C'est Mme Denniel, la documentaliste du collège, qui s'occupera de gérer les comptes d'accès des élèves et aidera à la sélection des applications.

Remarque : en début d'année prochaine, il se peut que des rétroprojecteurs soient utilisés en attendant de disposer d'un nombre suffisant de tablettes.

Nouveaux horaires et enseignements de compléments:

La durée des cours pour tous les élèves sera de 26h strictement. A laquelle peut s'ajouter 5h pour les enseignements dits de compléments tels que le latin, le grec, ou l'enseignement de continuité (par rapport à l'élémentaire) des langues.

Ce qui donne à Saint-Exupéry :

- Latin : 1h en 5^{ème}, 2h en 4^{ème}, 2h en 3^{ème}
- Grec : 2h en 3^{ème} à la place du latin, si l'élève choisit de changer.

Le latin est obligatoire en 5^{ème} pour tous les élèves sauf si des parents s'y opposent (à ce titre un courrier de confirmation est déjà parvenu aux parents de 6^{ième}). A la fin de la 5^{ème} il est possible d'abandonner. Si le choix de poursuivre est fait, ce choix engage pour les 2 années de 4^{ème} et de 3^{ème}, le seul choix laissé en fin de 4^{ème} est de remplacer le latin par le grec.

La bi-langue devient pour la classe de 6^{ème} de "l'enseignement de continuité" pour ceux qui auront fait allemand à l'élémentaire. Cela consiste à avoir 3h d'allemand et 3h d'anglais. Les 3h d'anglais, considéré ici comme seconde langue vivante, n'existent que pour la classe de 6^{ème}. En effet, la seconde langue vivante devenant obligatoire pour tous dès la 5^{ème}, celle-ci passe à 2h30 par semaine. Ceux qui auront eu allemand en 6^{ème} conserveront donc l'allemand en tant que première langue (3h par semaine) et l'anglais en tant que seconde langue (2h30 par semaine), sans possibilité d'y ajouter l'espagnol. Ceux qui n'auront pas eu allemand en 6^{ème}, auront dès la 5^{ème}, comme seconde langue vivante à Saint-Exupéry, l'espagnol.

Aide Personnalisée (AP) pour tous les élèves

Rappel *Post du 15/04/2016* : Ce dispositif remplace les PPRE et dispositifs de soutien habituels, qui reposaient sur le principe d'heures supplémentaires destinées aux élèves en difficulté.

Les heures d'AP sont maintenant obligatoires et suivies par tous les élèves.

- En Mathématiques et en Français, les AP seront effectuées en demi-groupe et non en classe entière
- Pour introduire une notion nouvelle, les AP se feront en demi-classes.
- Les groupes seront constitués d'élèves en difficultés et de bons élèves afin que tout le monde y trouve un intérêt : les meilleurs étant invité à asseoir leurs connaissances en reformulant pour leurs camarades ce qu'ils ont compris.

Enseignement interdisciplinaire (EPI)

Sur les 8 thèmes d'EPI proposés par la réforme, le collège Saint-Exupéry a retenu les thèmes suivants :

- pour le 5ème :
 - Transition écologique et développement durable
 - Langues et culture de l'Antiquité,
- pour le 4ème :
 - Corps, santé, bien-être et sécurité

- Culture et créations artistiques,
- pour le 3ème :
 - Langues et cultures étrangères
 - Sciences, technologie et société.

Evaluation par compétences

Evaluation de la maîtrise d'une compétence sur 4 niveaux de maîtrise:

1. Insuffisante 10 pts
2. Fragile 10 pts
3. Satisfaisante 35 pts
4. Très bonne 50 pts

Pour chaque matière, il y aura une note sur 20 et l'évaluation de compétences-clé. Dans un premier temps, le bulletin ne sera pas normalisé entre établissements.

Diplôme National du Brevet (DNB):

Il sera constitué d'un contrôle continu sur le dernier cycle (5ème/4ème/3ème), noté sur 400 points, et d'un « contrôle final » noté sur 300 points.

Le brevet se déroulera sur la dernière semaine du mois de juin avec une répartition des épreuves sur 3 jours :

- Jour 1 : 2 épreuves écrites = correspondant à 100 points
 - 3h en Français
 - 2h en Histoire - Géographique - Instruction morale et civique
- Jour 2 : 2 épreuves écrites = correspondant à 100 points
 - 2h en Mathématiques
 - 1h en Sciences (SVT + Techno + Physique Chimie), comprenant un exercice de programmation informatique
- Jour 3 : 1 épreuve orale de 15 minutes (choisi parmi les EPI) = correspondant à 100 points
 - 10 minutes d'exposé
 - 5 minutes d'échange et de réponse à des questions.

Le brevet sera obtenu avec 350 points. Les mentions s'obtiennent respectivement avec 420 points pour la mention Assez Bien (soit 12/20), 490 points pour la mention Bien (soit 14/20) et 560 pour la mention Très Bien (soit 16/20).

L'obtention du brevet ne conditionne pas le passage en classe de 2nd.

Une remise officielle du diplôme du brevet sera effectuée le 1er mercredi de chaque nouvelle année scolaire. Cette cérémonie rassemblera la communauté éducative et les élus locaux autour des élèves.